



Portefeuille canadien EdgePoint

États financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par le gestionnaire, Gestion de patrimoine EdgePoint inc., au nom de Portefeuille canadien EdgePoint (le « Fonds »). La direction est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

La direction a maintenu des processus appropriés pour fournir l'assurance que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité et comportent des montants fondés sur des estimations et des hypothèses. Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction a jugées appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., auditeur externe du Fonds, ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport de l'auditeur figure dans le présent document.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers du Fonds, de surveiller la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et de nommer l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration se compose de membres de la haute direction du gestionnaire. Pour toutes les séries de parts du Fonds, les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.



Patrick Farmer
Chef de la direction et administrateur
Le 19 mars 2026



Norman Tang
Chef des finances
Le 19 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Portefeuille canadien EdgePoint

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Portefeuille canadien EdgePoint (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 *A. N. L. / S. E. N. C. R. L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 19 mars 2026

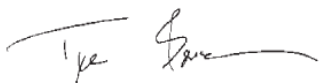
Portefeuille canadien EdgePoint

États de la situation financière
(en milliers, sauf les montants par part et le nombre de parts)
Aux 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Actifs		
Placements à la juste valeur* (note 7)	4 617 708 \$	3 907 140 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	201 272	125 543
Dividendes à recevoir	8 418	6 561
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 9)	6 304	91
Montants à recevoir pour les parts souscrites	2 623	4 390
Intérêts et autres débiteurs	2 321	2 827
Montants à recevoir pour les titres vendus	456	1 391
Total des actifs	4 839 102 \$	4 047 943 \$
Passifs, excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Charges à payer	4 993 \$	– \$
Montants à payer pour les parts rachetées	2 384	3 133
Contrats de change à terme à la juste valeur (note 9)	65	14 207
Montants à payer pour les titres achetés	251	1 762
Total des passifs	7 693 \$	19 102 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 831 409 \$	4 028 841 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	981 519 \$	897 833 \$
Série A(N)	456 090	402 481
Série AT6	1 355	1 025
Série A(N)T6	902	1 016
Série F	1 946 961	1 573 396
Série F(N)	803 345	667 371
Série FT6	12 299	8 599
Série F(N)T6	2 415	2 690
Série I	586 344	443 222
Série IT8	39 601	31 205
Série U	578	3
Nombre de parts en circulation		
Série A	16 116 792	16 751 021
Série A(N)	7 464 114	7 470 191
Série AT6	34 105	27 731
Série A(N)T6	22 818	27 787
Série F	32 585 713	29 485 872
Série F(N)	13 416 524	12 487 518
Série FT6	319 399	237 070
Série F(N)T6	62 614	74 143
Série I	9 215 069	7 874 925
Série IT8	1 006 692	835 358
Série U	53 522	348
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	60,90 \$	53,60 \$
Série A(N)	61,10	53,88
Série AT6	39,74	36,96
Série A(N)T6	39,52	36,59
Série F	59,75	53,36
Série F(N)	59,88	53,44
Série FT6	38,51	36,27
Série F(N)T6	38,57	36,28
Série I	63,63	56,28
Série IT8	39,34	37,35
Série U	10,79	9,62

*Le coût des placements est reflété dans le *tableau du portefeuille de placements*. Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Tye Bousada, administrateur


Geoff MacDonald, administrateur

Portefeuille canadien EdgePoint

États du résultat global
(en milliers, sauf les montants par part)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
Produits		
Intérêts aux fins des distributions	4 178 \$	7 680 \$
Dividendes	58 480	59 329
Produits tirés du prêt de titres (note 11)	107	—
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(3 163)	251
Autres variations nettes de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements et les dérivés	495 467	204 185
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats de change à terme	(11 067)	(4 526)
Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés	241 167	525 642
Total des produits	785 169 \$	792 561 \$
Charges		
Frais de gestion (note 4)	43 995 \$	37 870 \$
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	4 888	4 228
Coûts d'opérations	2 531	2 074
Frais d'administration et frais d'agent des transferts (note 4)	1 422	1 165
Retenue d'impôts étrangers	476	376
Droits de garde	110	88
Communications aux porteurs de parts	106	52
Droits de dépôt	105	103
Honoraires d'audit	54	26
Frais de comptabilité	48	45
Honoraires du comité d'examen indépendant	14	12
Frais juridiques	5	14
Total des charges	53 754 \$	46 053 \$
Remises sur frais de gestion (note 4)	(1 001)	(750)
Charges nettes	52 753 \$	45 303 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	732 416 \$	747 258 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	143 279 \$	168 603 \$
Série A(N)	66 565	76 040
Série AT6	194	111
Série A(N)T6	145	139
Série F	291 865	290 950
Série F(N)	123 750	123 918
Série FT6	1 854	821
Série F(N)T6	387	466
Série I	98 258	80 887
Série IT8	6 087	5 323
Série U	32	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	8,94 \$	9,86 \$
Série A(N)	9,11	10,01
Série AT6	6,11	6,79
Série A(N)T6	5,86	6,69
Série F	9,67	10,42
Série F(N)	9,76	10,45
Série FT6	6,71	6,50
Série F(N)T6	6,71	7,31
Série I	11,15	11,50
Série IT8	6,76	7,66
Série U	1,85	(0,09)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille canadien EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série A		Série A(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	897 833 \$	749 854 \$	402 481 \$	338 093 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	143 279	168 603	66 565	76 040
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	85 237	101 746	51 240	39 517
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	26 556	312	13 591	336
Rachat de parts rachetables	(144 181)	(122 370)	(63 646)	(51 161)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(391)	(312)	(170)	(138)
Gains en capital	(26 814)	–	(13 971)	(206)
Remboursement de capital	–	–	–	–
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	83 686	147 979	53 609	64 388
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	981 519 \$	897 833 \$	456 090 \$	402 481 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 751 021	17 134 580	7 470 191	7 693 945
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	1 902 089	2 090 654	1 096 408	818 037
Rachat de parts rachetables	(2 536 318)	(2 474 213)	(1 102 485)	(1 041 791)
Solde à la clôture de l'exercice	16 116 792	16 751 021	7 464 114	7 470 191

	Série AT6		Série A(N)T6	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 025 \$	263 \$	1 016 \$	409 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	194	111	145	139
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	281	811	13	558
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	20	8	29	19
Rachat de parts rachetables	(60)	(128)	(227)	(65)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	–	(1)	–	–
Gains en capital	(41)	(11)	(24)	(9)
Remboursement de capital	(64)	(28)	(50)	(35)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	330	762	(114)	607
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 355 \$	1 025 \$	902 \$	1 016 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	27 731	8 190	27 787	12 940
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	7 910	23 227	1 092	16 738
Rachat de parts rachetables	(1 536)	(3 686)	(6 061)	(1 891)
Solde à la clôture de l'exercice	34 105	27 731	22 818	27 787

Portefeuille canadien EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts
rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série F		Série F(N)	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 573 396 \$	1 166 634 \$	667 371 \$	488 053 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	291 865	290 950	123 750	123 918
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	351 804	365 977	133 153	153 253
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	85 703	19 338	33 627	8 079
Rachat de parts rachetables	(254 050)	(246 558)	(112 249)	(95 839)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(439)	(5 187)	(129)	(2 503)
Gains en capital	(101 318)	(17 758)	(42 178)	(7 590)
Remboursement de capital	—	—	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	373 565	406 762	135 974	179 318
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 946 961 \$	1 573 396 \$	803 345 \$	667 371 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	29 485 872	26 691 165	12 487 518	11 149 358
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	7 538 936	7 830 564	2 877 770	3 290 344
Rachat de parts rachetables	(4 439 095)	(5 035 857)	(1 948 764)	(1 952 184)
Solde à la clôture de l'exercice	32 585 713	29 485 872	13 416 524	12 487 518
	Série FT6		Série F(N)T6	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	8 599 \$	1 995 \$	2 690 \$	1 707 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 854	821	387	466
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	5 163	7 528	554	938
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	382	74	99	54
Rachat de parts rachetables	(2 494)	(1 462)	(1 071)	(325)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(1)	(58)	—	(12)
Gains en capital	(663)	(98)	(131)	(30)
Remboursement de capital	(541)	(201)	(113)	(108)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 700	6 604	(275)	983
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	12 299 \$	8 599 \$	2 415 \$	2 690 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	237 070	63 588	74 143	54 582
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	147 668	216 673	17 195	28 795
Rachat de parts rachetables	(65 339)	(43 191)	(28 724)	(9 234)
Solde à la clôture de l'exercice	319 399	237 070	62 614	74 143

Portefeuille canadien EdgePoint

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers, sauf les nombres de parts)
Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Série I		Série IT8	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	443 222 \$	294 307 \$	31 205 \$	18 977 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	98 258	80 887	6 087	5 323
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	131 640	131 160	16 636	15 633
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	23 979	7 696	—	—
Rachat de parts rachetables	(79 651)	(60 798)	(9 885)	(6 390)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	(215)	(4 993)	(14)	(354)
Gains en capital	(30 889)	(5 037)	(1 955)	(357)
Remboursement de capital	—	—	(2 473)	(1 627)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	143 122	148 915	8 396	12 228
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	586 344 \$	443 222 \$	39 601 \$	31 205 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 874 925	6 391 738	835 358	580 344
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	2 615 371	2 648 623	427 474	429 117
Rachat de parts rachetables	(1 275 227)	(1 165 436)	(256 140)	(174 103)
Solde à la clôture de l'exercice	9 215 069	7 874 925	1 006 692	835 358
	Série U		Total	
	2025	2024	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	3 \$	—	4 028 841 \$	3 060 292 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32	—	732 416	747 258
Opérations sur les parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	564	3	776 285	817 124
Réinvestissement de distributions aux porteurs de parts rachetables	27	—	184 013	35 916
Rachat de parts rachetables	(22)	—	(667 536)	(585 096)
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
Revenu net de placement	—	—	(1 359)	(13 558)
Gains en capital	(26)	—	(218 010)	(31 096)
Remboursement de capital	—	—	(3 241)	(1 999)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	575	3	802 568	968 549
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	578 \$	3 \$	4 831 409 \$	4 028 841 \$
Parts rachetables émises et en circulation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	348	—		
Parts rachetables émises contre trésorerie, compte tenu des distributions réinvesties	55 201	348		
Rachat de parts rachetables	(2 027)	—		
Solde à la clôture de l'exercice	53 522	348		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	732 416 \$	747 258 \$
Ajustements liés à ce qui suit :		
(Profit) perte de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	3 163	(251)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les placements et les dérivés	(495 467)	(204 185)
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	11 067	4 526
Variation (du profit latent) de la perte latente sur les placements et les dérivés	(241 167)	(525 642)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres débiteurs	506	(1 913)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(1 857)	1 528
Augmentation (diminution) des charges à payer	4 993	—
Achats de placements	(1 340 581)	(943 161)
Produit de la vente de placements	1 345 716	761 217
Produit du (montant affecté au) règlement de contrats de change à terme	(11 067)	(4 526)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	7 722 \$	(165 149) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(38 597) \$	(10 737) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	778 052	820 034
Montant versé au rachat de parts rachetables	(668 285)	(584 030)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	71 170 \$	225 267 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78 892 \$	60 118 \$
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(3 163)	251
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	125 543	65 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	201 272 \$	125 543 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Fonds en banque	201 272 \$	118 266 \$
Placements à court terme	—	7 277
	201 272 \$	125 543 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	4 684 \$	5 767 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	56 147 \$	60 481 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille canadien EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Titres de participation				
Produits de consommation discrétionnaire				
2 523 055	Restaurant Brands International Inc.	202 034 \$	236 309 \$	4,89 %
2 679 730	AutoCanada Inc.	40 189	63 376	1,31 %
564 571	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., catégorie A	21 350	48 435	1,00 %
564 685	Linamar Corporation	32 042	46 846	0,97 %
91 687	Ross Stores Inc.	14 870	22 670	0,47 %
463 085	Mattel Inc.	11 074	12 610	0,26 %
88 560	Evolution AB	11 566	8 315	0,17 %
		333 125	438 561	9,07 %
Produits de consommation de base				
205 014	Dollar Tree Inc.	26 726	34 614	0,72 %
		26 726	34 614	0,72 %
Énergie				
12 832 766	CES Energy Solutions Corporation	60 142	157 458	3,26 %
2 209 137	Tourmaline Oil Corporation	109 263	136 016	2,81 %
8 138 058	Advantage Energy Limited	48 782	95 541	1,98 %
2 639 613	PrairieSky Royalty Limited	62 140	71 349	1,48 %
1 120 492	Canadian Natural Resources Limited	44 413	52 092	1,08 %
5 925 319	Matr Corporation	66 199	47 284	0,98 %
2 699 099	Total Energy Services Inc.	23 314	40 217	0,83 %
5 260 357	Pulse Seismic Inc.	14 015	17 306	0,36 %
1 750 000	Star Valley Drilling Limited	1 750	1 750	0,04 %
65 608	Advantage Oil & Gas Limited	564	770	0,01 %
		430 582	619 783	12,83 %
Services financiers				
1 122 257	Onex Corporation	79 537	126 770	2,62 %
2 257 240	Fairfax India Holdings Corporation	36 783	54 218	1,12 %
149 326	Brookfield Corporation	3 733	9 411	0,20 %
270 840	Urbana Corporation	340	2 630	0,05 %
624 136	Crown Capital Partners Inc.	5 950	406	0,01 %
		126 343	193 435	4,00 %
Soins de santé				
74 503	Roche Holding AG	32 317	42 370	0,88 %
45 979	Thermo Fisher Scientific Inc.	27 361	36 568	0,76 %
231 240	Revvity Inc.	32 841	30 708	0,63 %
253 402	Siemens Healthineers AG	17 806	18 361	0,38 %
323 565	Koninklijke Philips NV	11 808	12 130	0,25 %
893 358	Kneat.com Inc.	4 070	4 395	0,09 %
		126 203	144 532	2,99 %
Produits industriels				
2 055 932	Badger Infrastructure Solutions Limited	67 038	150 350	3,11 %
3 965 791	ATS Corporation	136 327	149 947	3,11 %
946 103	RB Global Inc.	82 538	133 694	2,77 %
2 936 628	Gestion de parc de véhicules Element	23 286	105 865	2,19 %
984 490	Canadien Pacifique Kansas City Limitée	102 772	99 483	2,06 %
124 314	AMETEK Inc.	27 269	35 032	0,72 %
307 316	Alfa Laval AB	14 875	21 336	0,44 %
1 019 500	Techtronic Industries Company Limited	17 436	16 164	0,33 %
399 700	Minebea Mitsumi Inc.	9 206	11 001	0,23 %
4 000 000	MitsumiRidgeline Exploration Inc.	3 700	3 700	0,08 %
		484 447	726 572	15,04 %
Technologies de l'information				
68 322	Constellation Software Inc.	131 398	225 558	4,67 %
1 251 884	Topicus.com Inc.	112 947	159 177	3,30 %
10 388 078	BlackBerry Limited	54 040	53 810	1,12 %
985 205	Open Text Corporation	52 242	44 039	0,91 %
8 065 510	Computer Modelling Group Limited	59 310	42 102	0,87 %
6 644 575	Dye & Durham Limited	84 942	27 708	0,57 %
903 731	Tucows Inc.	70 781	27 473	0,57 %
58 164	Applied Materials Inc.	14 116	20 516	0,42 %
716 982	Lumine Group Inc.	15 613	19 459	0,40 %
836 469	Sylogist Limited	4 641	4 827	0,10 %
605 761	Optiva Inc.	28 330	148	0,00 %
45 220	Constellation Software Inc., restr., bons de souscription, 22 août 2028	314	—	0,00 %
		628 674	624 817	12,93 %

Portefeuille canadien EdgePoint

Tableau du portefeuille de placements (suite)
(en milliers, sauf les nombres d'actions ou de parts)
Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de l'actif net
Assurances				
201 047	Fairfax Financial Holdings Limited	113 681	525 917	10,88 %
		113 681	525 917	10,88 %
Matières				
8 690 450	OR Royalties Inc.	131 552	422 530	8,74 %
353 609	Franco-Nevada Corporation	59 615	100 605	2,08 %
1 582 360	Altius Minerals Corporation	19 881	64 624	1,34 %
1 871 712	Hudbay Minerals Inc.	14 801	51 004	1,06 %
1 947 100	Nippon Paint Holdings Company Limited	18 335	17 872	0,37 %
221 093	G Mining Ventures Corporation	2 300	9 173	0,19 %
4 072 500	Nexgold Mining Corporation, restr., bons de souscription, 31 octobre 2027	4 639	7 168	0,15 %
870 729	NexMetals Mining Corporation	10 813	4 676	0,10 %
1 010 858	Western Copper and Gold Corporation	1 883	3 710	0,08 %
3 636 364	Solitario Zinc Corporation	2 720	3 478	0,07 %
4 072 500	Nexgold Mining Corporation, bons de souscription, 31 octobre 2027	1 225	1 425	0,03 %
438 373	NexMetals Mining Corporation, bons de souscription, 17 novembre 2027	351	649	0,01 %
85 244	Ivanhoe Electric Inc., bons de souscription, 14 février 2026	1	250	0,01 %
139 545	NexMetals Mining Corp., bons de souscription, 5 juin 2029	–	10	0,00 %
58 321	NexMetals Mining Corp., bons de souscription, 30 juin 2026	–	–	0,00 %
		268 116	687 174	14,23 %
Placement privé				
15 000 000	Wembley Group Partners, Limited Partnership	21 643	20 588	0,43 %
10 000 000	Wellstar Technologies Corporation, actions privilégiées, série A	10 000	10 000	0,21 %
540 000	Storm Development Corporation, catégorie A	2 970	2 970	0,06 %
2 500 000	Pointbreak Resources Inc.	2 500	2 500	0,05 %
		37 113	36 058	0,75 %
Immobilier				
2 476 438	Altus Group Limited	126 940	140 439	2,91 %
9 640 909	Artis Real Estate Investment Trust	67 918	77 223	1,60 %
342 999	Mainstreet Equity Corporation	12 996	62 824	1,30 %
2 564 257	DREAM Unlimited Corporation, catégorie A	45 227	49 490	1,02 %
685 593	Boardwalk Real Estate Investment Trust	22 961	44 207	0,91 %
3 000 000	Fonds de placement immobilier H&R	31 152	30 690	0,64 %
		307 194	404 873	8,38 %
Services publics				
12 874 468	Algonquin Power & Utilities Corporation	103 143	108 660	2,25 %
		103 143	108 660	2,25 %
Total des titres de participation		2 985 347 \$	4 544 996 \$	94,07 %
Valeur nominale (en dollars)				
Titres à revenu fixe				
27 397	BlackBerry Limited, 3,000 %, 15 février 2029	36 793	47 512	0,98 %
12 709	Optiva Inc., débentures garanties de type « PIK Toggle », remboursable, 9,750 %, 30 juin 2026	17 118	16 223	0,34 %
6 000	I-80 Gold Corporation, 8,000 %, 22 février 2027	8 123	8 235	0,17 %
625	Constellation Software Inc., taux variable, série 1, remboursable, 8,900 %, 31 mars 2040	708	742	0,01 %
	Total des titres à revenu fixe	62 742 \$	72 712 \$	1,50 %
Ajustement pour tenir compte des coûts d'opérations		(3 183)		
Total des placements		3 044 906 \$	4 617 708 \$	95,57 %
Contrats de change à terme (note 9)			6 239	0,13 %
Autres actifs moins les passifs			207 462	4,30 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			4 831 409 \$	100,00 %

1. Le Fonds

Portefeuille canadien EdgePoint (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable créée le 10 novembre 2008 aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Gestion de patrimoine EdgePoint inc. (« EdgePoint ») est le gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire ») et en est le fiduciaire. Groupe de placements EdgePoint inc. est le conseiller en valeurs du Fonds (le « conseiller en valeurs »). Le Fonds a commencé ses activités le 17 novembre 2008.

Le siège social du gestionnaire est situé au 150, rue Bloor Ouest, bureau 700, Toronto (Ontario) M5S 2X9, Canada.

Le Fonds a pour objectif de placement de fournir une plus-value à long terme du capital en investissant principalement dans des sociétés canadiennes qui ont, selon l'équipe de gestion du portefeuille, de fortes positions concurrentielles et des perspectives de croissance à long terme et qui sont dirigées par des équipes de gestion compétentes. L'équipe de gestion du portefeuille s'efforce d'acquérir des participations dans ces sociétés à des prix inférieurs à son évaluation de la juste valeur de chaque société.

Le capital autorisé du Fonds consiste en un nombre illimité de parts et de séries sans valeur nominale. Le nombre de parts de chaque série en circulation est présenté dans les états de la situation financière. Les parts de série A et de série AT6 sont offertes aux épargnants individuels. Les parts de série F et de série FT6 sont destinées à tous les épargnants qui participent à des programmes de services à la commission par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint. Les parts de série A(N), de série A(N)T6, de série F(N) et de série F(N)T6 ont les mêmes caractéristiques, mais elles ne sont offertes qu'aux épargnants qui résident dans des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services fédérale. Les parts de série I et de série IT8 sont réservées aux épargnants dont les placements dépassent un certain seuil et qui ont signé une entente de souscription visant la série I avec EdgePoint. Les parts de série U sont destinées aux épargnants qui participent à un compte à gestion unifiée par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ayant conclu une entente avec EdgePoint.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers du Fonds ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 19 mars 2026.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. L'établissement de la juste valeur de ces instruments représente l'aspect de la préparation des états financiers qui comporte les estimations et les hypothèses les plus importantes de la part du Fonds. Se reporter à la note 7 pour plus de renseignements sur l'évaluation de la juste valeur dans les états financiers du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers. Les méthodes comptables du Fonds utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers comme les titres de créance et de capitaux propres, les dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les autres débiteurs et créditeurs. Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément aux dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti selon l'évaluation que fait le gestionnaire du modèle économique au sein duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Si, selon le gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, inaccessible ou n'est pas fiable, elle est estimée selon la plus récente information présentée d'un actif financier ou d'un passif financier similaire.

Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les *états de la situation financière* lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont par la suite évalués à la juste valeur chaque période de présentation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les *états du résultat global* de la

période au cours de laquelle elles surviennent. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de l'opération. Le coût des placements est fondé sur le coût moyen pondéré des placements et ne tient pas compte des commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille, qui sont présentés séparément dans les états du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'un placement, y compris les profits et les pertes de change sur ces placements, sont déterminés à partir du coût des placements. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des placements sont pris en compte dans les *états du résultat global* de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les placements du Fonds et les actifs et passifs financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables, le cas échéant. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe à titre d'actifs financiers au coût amorti la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir pour les parts souscrites, les intérêts et autres débiteurs, les montants à recevoir pour les titres vendus et les dividendes à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts et des billets à court terme ayant des échéances de moins de 90 jours.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils ont été générés, déduction faite des coûts d'opérations, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque leurs obligations contractuelles sont acquittées, sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers au coût amorti du Fonds sont constitués des charges à payer, des montants à payer pour les parts rachetées et des montants à payer pour les titres achetés. En raison de la nature à court terme de ces passifs financiers, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Les coûts d'opérations inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les *états de la situation financière*, si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)**b) Parts rachetables**

Le Fonds classe les instruments financiers émis à titre de passifs financiers ou d'instruments de capitaux propres selon la nature des modalités contractuelles des instruments. Le Fonds compte plusieurs catégories de parts rachetables qui n'ont pas de caractéristiques identiques et, par conséquent, ne répondent pas à la définition de titre de capitaux propres en vertu de l'IAS 32, *Instruments financiers*. Les parts rachetables, qui sont classées à titre de passifs financiers et évaluées au montant du rachat, donnent aux épargnants le droit d'exiger le rachat contre une somme au comptant, sous réserve des liquidités disponibles, à un prix par part déterminé selon les politiques d'évaluation du Fonds à la date de rachat.

c) Monnaie étrangère

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les placements libellés en monnaies étrangères et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie et aux autres actifs et passifs financiers sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets » et ceux liés aux placements et aux dérivés sont présentés comme « Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements » et comme « Variation du profit latent (de la perte latente) sur les placements et les dérivés » dans les *états du résultat global*.

d) Comptabilisation des produits

Les intérêts aux fins des distributions tirés des placements à revenu fixe et à court terme représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes reçus sont comptabilisés à la date à laquelle le droit à percevoir le paiement est établi, soit habituellement, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Les produits tirés du programme de prêt de titres sont comptabilisés déduction faite des commissions des agents et ils figurent dans le poste « Produits tirés du prêt de titres » des *états du résultat global*.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les *états du résultat global* représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant des opérations sur chacune des séries, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de chaque série pour la période.

f) Impôts

Le Fonds répond à la définition de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La totalité du résultat net du Fonds à des fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été présentée à titre d'actif d'impôt différé dans les *états de la situation financière*.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les *états du résultat global*.

g) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à la période close le 31 décembre 2025, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. L'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 18, *États financiers : présentation et informations à fournir*, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'objectif de cette nouvelle norme est d'améliorer la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en mettant l'accent sur les informations fournies dans l'état du résultat net. La norme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers du Fonds.

4. Opérations entre parties liées**a) Frais de gestion**

EdgePoint, le gestionnaire, nomme le conseiller en valeurs du Fonds et fournit des services-conseils en placement et des services de gestion de portefeuille ainsi que des services de placement et d'administration au Fonds ou en surveille la prestation. Ces services comprennent la sélection, l'analyse et le suivi des placements, y compris des déplacements pour les visites dans les sièges sociaux; les autres frais liés à la diligence raisonnable; la constitution de portefeuille et la gestion des risques; l'analyse, la sélection et le suivi des maisons de courtage; les compétences en négociation, et ils pourraient aussi inclure des services de financement liés aux commissions de courtage et aux commissions de suivi pour le placement du Fonds. Tous les frais indirects et les charges d'exploitation engagés par le conseiller en valeurs du Fonds ou par le gestionnaire pour la prestation de ces services, mais qui ne sont pas liés aux activités quotidiennes du Fonds, sont également inclus dans les frais de gestion. En contrepartie de ces services, EdgePoint reçoit des frais de gestion mensuels calculés en fonction de l'actif net moyen quotidien de chaque série. Les frais de gestion annuels varient selon les séries de parts, comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le Fonds verse à EdgePoint un seul montant englobant tous les frais de gestion. Le conseiller en valeurs du Fonds est rémunéré pour ses services à même les frais de gestion sans autres frais pour le Fonds. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevé à 44,0 millions de dollars (31 décembre 2024 : 37,9 millions de dollars). Des frais courus impayés de 4,3 millions de dollars étaient dus au gestionnaire au 31 décembre 2025 (31 décembre 2024 : néant). Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés et payés directement par l'épargnant, plutôt que par le Fonds. Ces frais n'excéderont pas les frais de gestion de la série A du Fonds.

Série A, série A(N), série AT6 et série A(N)T6	1,80 %
Série F, série F(N), série FT6, série F(N)T6 et série U	0,80 %

b) Charges d'exploitation

En plus des frais de gestion, le Fonds est responsable de payer tous les frais se rapportant à ses activités. Ces charges d'exploitation peuvent notamment comprendre les impôts, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les coûts relatifs au comité d'examen indépendant du Fonds, les honoraires du fiduciaire, les droits de garde, les coûts d'opérations de portefeuille, les frais d'administration, les frais de la prestation de services aux épargnants ainsi que les frais liés aux rapports et aux prospectus, et les charges d'exploitation générales qui pourraient comprendre les salaires, les frais indirects et autres coûts répartis liés

aux activités du Fonds engagés par le gestionnaire. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les coûts répartis ont totalisé 0,4 million de dollars (31 décembre 2024 : 0,5 million de dollars). Chaque série est responsable de payer les charges d'exploitation qui peuvent lui être imputées. Mis à part les intérêts, les frais bancaires, les coûts d'opérations et les retenues d'impôt, lesquels sont payés ou à payer directement par le Fonds, le gestionnaire engage ces frais pour le compte du Fonds, lequel le rembourse par la suite. Les charges d'exploitation communes du Fonds sont réparties entre les séries en fonction du nombre moyen de porteurs de parts ou de l'actif net moyen quotidien de chaque série, selon les charges d'exploitation. Toutes les charges d'exploitation des parts de série I sont prises en charge par EdgePoint.

c) Renonciation

EdgePoint peut, à son gré, renoncer à des frais de gestion ou prendre en charge certaines charges du Fonds. Les frais pris en charge, s'il y a lieu, sont présentés dans les *états du résultat global*. Le gestionnaire peut mettre fin à ces renoncations et prises en charge en tout temps.

d) Remises sur frais de gestion

EdgePoint peut, de temps à autre, réduire les frais de gestion effectifs payables par certains porteurs de parts en diminuant les frais de gestion imputés au Fonds et en demandant à celui-ci de verser aux porteurs de parts des distributions équivalant aux réductions des frais de gestion. Les remises sur frais de gestion sont réinvesties d'office en parts additionnelles du Fonds et elles sont présentées dans les *états du résultat global*.

5. Impôts sur le résultat

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le Fonds est considéré comme un fonds commun de placement et, conséquemment, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur la tranche du revenu net, y compris les profits nets réalisés, qui est versée ou à verser aux porteurs de parts. Ce revenu ainsi distribué constituera un revenu imposable pour les porteurs de parts.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôt différé. L'écart temporaire le plus important est celui entre la juste valeur inscrite du portefeuille de placements du Fonds et son prix de base ajusté aux fins fiscales. Puisque la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer tous les gains en capital nets réalisés, aucun passif d'impôt différé relatif aux gains en capital latents et aucun actif d'impôt différé relatif aux pertes en capital latentes ne sera réalisé par le Fonds et, par conséquent, ne sera comptabilisé par celui-ci. Les pertes en capital réalisées non utilisées représentent les actifs d'impôt différé du Fonds; toutefois, en raison de l'incertitude liée à leur réalisation qui donnerait lieu à la compensation de futurs gains en capital, aucun avantage fiscal net n'est comptabilisé par le Fonds.

5. Impôts sur le résultat (suite)

À la fin des années d'imposition les plus récentes, les 15 décembre 2025 et 2024, le Fonds avait des pertes en capital de néant et des pertes autres qu'en capital de néant.

Une perte réalisée par le Fonds au moment de la disposition d'immobilisations sera considérée comme une perte suspendue si le Fonds acquiert, dans les 30 jours précédant ou suivant la vente, un bien de remplacement qui est identique à celui qui a été vendu ou qui est le même, et que le Fonds est encore propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition originale. Si une perte est suspendue, le Fonds ne peut déduire la perte des gains en capital du Fonds avant que le bien de remplacement ait été vendu sans être acquis de nouveau dans les 30 jours précédant ou suivant la vente. À la fin de l'année d'imposition la plus récente, le 15 décembre 2025, le Fonds avait des pertes suspendues de 10,1 millions de dollars (15 décembre 2024 : 7,9 millions de dollars).

6. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont incluses dans les *états du résultat global* du Fonds. Les activités de courtage sont réparties de bonne foi entre les courtiers en fonction du courtier qui peut obtenir les meilleurs résultats pour le Fonds par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. Sous réserve de ces critères, EdgePoint peut attribuer les activités aux courtiers qui, en plus de l'exécution des opérations, fournissent des services de recherche, de statistique ou d'autres services similaires, dans le domaine des placements, ou paient pour ceux-ci. La valeur vérifiable des « rabais de courtage sur titres gérés » reçue en pourcentage des commissions de courtage payées au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est présentée ci-après.

	2025	2024
Relations au titre des rabais de courtage sur titres gérés	13	11
Pourcentage du total des coûts d'opérations	7 %	7 %

D'autres services de recherche exclusifs sont offerts sous forme de « forfait » en même temps que l'exécution de transactions. Pour cette raison, EdgePoint ne peut pas raisonnablement déterminer la valeur de ces services de recherche en placement.

7. Évaluation de la juste valeur

Les placements et les instruments financiers dérivés du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur. Selon le gestionnaire, la juste valeur des instruments financiers autres que les placements, des instruments financiers dérivés et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur nature à court terme.

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui établit l'ordre de priorité des données des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se présentent comme suit :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Si des données de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Des changements à la méthode d'évaluation pourraient donner lieu à la modification du niveau attribué à un placement.

Le tableau qui suit illustre le classement des instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière selon le niveau de la hiérarchie qui inclut l'évaluation de la juste valeur. Les montants sont établis en fonction des valeurs comptabilisées dans les états de la situation financière.

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	4 501 154	–	43 842	4 544 996
Titres à revenu fixe	–	56 489	16 223	72 712
Contrats de change à terme	–	6 304	–	6 304
Contrats de change à terme	–	(65)	–	(65)
Total	4 501 154	62 728	60 065	4 623 947

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

Actifs (passifs) à la juste valeur au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	3 811 068	—	20 801	3 831 869
Titres à revenu fixe	—	57 856	17 415	75 271
Options	—	91	—	91
Contrats de change à terme	—	(14 207)	—	(14 207)
Total	3 811 068	43 740	38 216	3 893 024

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la variation nette de la valeur des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a correspondu à un profit de 725,6 millions de dollars (31 décembre 2024 : profit de 725,3 millions de dollars).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux (31 décembre 2024 : aucun transfert).

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers du Fonds classés au niveau 3 aux 31 décembre 2025 et 2024.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	Titres de participation	Titres à revenu fixe
Solde à l'ouverture de la période	20 801	17 415
Placements acquis	22 869	—
Variation du profit latent (de la perte latente)	172	(1 192)
Solde à la clôture de la période	43 842	16 223

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	Titres de participation	Titres à revenu fixe
Solde à l'ouverture de la période	2 288	16 375
Placements acquis	19 170	2 692
Placements cédés	(555)	(2 692)
Profit réalisé (perte réalisée)	—	(22)
Variation du profit latent (de la perte latente)	(102)	1 062
Solde à la clôture de la période	20 801	17 415

La variation totale du profit latent (de la perte latente) sur les actifs de niveau 3 détenus au 31 décembre 2025 correspondait à une perte de 1,0 million de dollars (31 décembre 2024 : profit de 0,9 million de dollars).

L'utilisation d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer ces actifs de niveau 3 ne produirait pas d'augmentation ou de diminution importante de la juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024.

a) Titres de participation

Les positions en titres de participation du Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains titres de participation du Fonds ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Le Fonds détient neuf titres de participation classés au niveau 3 en raison d'un manque de données observables (31 décembre 2024 : six titres). La juste valeur de ces

placements a été établie à l'aide du cours présenté dans la plus récente notice d'offre de ces titres ou de la transaction secondaire la plus récente de titres identiques.

b) Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent principalement des obligations de sociétés, qui sont évaluées d'après les prix cotés obtenus de courtiers ou de services d'évaluation utilisant les cotes provenant de courtiers, les opérations déclarées ou les estimations issues de leurs modèles internes d'évaluation des prix. Les sources de prix utilisent des données observables comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et la volatilité du crédit. Comme les données importantes aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres à revenu fixe et les placements à court terme du Fonds ont été classés au niveau 2. Le Fonds détient un titre à revenu fixe classé au niveau 3 en raison du manque de données observables pour l'évaluation (31 décembre 2024 : un titre). La juste valeur a été déterminée en fonction du coût, puisqu'aucune autre transaction sur ce titre n'est observable.

c) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés se composent de contrats de change à terme et d'options. Les contrats de change à terme sont évalués principalement en fonction du montant notionnel du contrat, de la différence entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même monnaie ou le même indice, des taux d'intérêt et du rendement futur de l'action. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme n'étant pas importantes pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont évaluées principalement sur la base du nombre de contrats, de la différence entre le prix d'exercice et le taux à terme du marché pour l'action et l'indice sous-jacents, du taux d'intérêt, des dividendes ainsi que de la volatilité de l'action et de l'indice sous-jacents. Le risque de contrepartie est géré au moyen de l'utilisation de garanties et d'une annexe de soutien au crédit, lorsqu'elle est disponible.

8. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds s'expose à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit de la contrepartie et le risque de liquidité. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier sur une base quotidienne en raison des fluctuations des taux d'intérêt, des conditions du marché, de la conjoncture et de facteurs propres à certains titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels l'actif est investi.

Gestion des risques

Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque global auquel le Fonds est exposé et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Tous les placements comportent un risque de perte de capital. L'équipe de gestion du portefeuille adopte une approche prudente de gestion des risques et effectue des recherches approfondies pour chaque placement envisagé afin de bien saisir les risques de chaque société et de les évaluer par rapport au potentiel de rendement.

Le risque est aussi géré au moyen de la diversification du portefeuille de sociétés. L'équipe de gestion du portefeuille est d'avis qu'investir dans des sociétés qui ont des avantages concurrentiels permet une meilleure diversification que de se concentrer sur les répartitions sectorielles traditionnelles.

Le gestionnaire maintient une structure de gouvernance qui permet de suivre les activités de placement du Fonds et de surveiller la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux directives internes et à la réglementation des valeurs mobilières. Le comité de la gouvernance et de la surveillance des placements du gestionnaire passe trimestriellement en revue les opérations au sein du portefeuille pour veiller à leur conformité aux règles applicables.

Facteurs de risque**a) Risque de marché**

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Plus loin figure une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et les écarts pourraient être significatifs.

i) Risque de cours

Le risque de cours découle principalement des incertitudes à propos des cours futurs des instruments détenus. Les fluctuations des cours du marché peuvent être occasionnées par des facteurs propres à un placement ou par des facteurs touchant l'ensemble des titres négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les placements du Fonds peuvent entraîner un risque de perte de capital. Le risque maximal découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. Le Fonds est largement exposé au risque de cours découlant de ses placements dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds consiste à gérer le risque de cours par la diversification et la sélection de placements qui respectent les directives de placement énoncées dans l'acte de fiducie. Plus de 90 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être investi dans des titres de capitaux propres. La politique du Fonds limite également la détention d'un titre de capitaux propres particulier à 10 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Si les indices de référence pertinents avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2025, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 227,3 millions de dollars, soit 4,7 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2024 : 191,6 millions de dollars, soit 4,8 % du total de l'actif net). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)**ii) Risque de change**

Le risque de change survient lorsque les instruments financiers ne sont pas libellés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement du Fonds. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies varie en raison des fluctuations des taux de change. Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour réduire son exposition au risque de change.

Le tableau ci-dessous indique dans quelles monnaies (à l'exception du dollar canadien) sont libellés les instruments financiers du Fonds qui l'exposent de manière importante à ce risque. Les données des clôtures de périodes sont en dollars canadiens et comprennent le montant notionnel des contrats de change à terme, s'il y a lieu.

31 décembre 2025					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	343 222	4 145	(372 097)	(24 730)	-0,51 %
Franc suisse	42 370	—	—	42 370	0,88 %
Couronne suédoise	29 652	—	—	29 652	0,61 %
Yen japonais	28 873	—	(113)	28 760	0,60 %
Dollar de Hong Kong	16 164	—	—	16 164	0,33 %
Euro	30 490	—	(36 320)	(5 830)	-0,12 %
	490 771	4 145	(408 530)	86 386	1,79 %

31 décembre 2024					
Monnaie	Placements (en milliers de dollars)	Trésorerie (en milliers de dollars)	Contrats de change à terme (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Dollar américain	429 207	3 118	(368 850)	63 475	1,57 %
Franc suisse	24 553	—	—	24 553	0,61 %
Couronne suédoise	23 569	—	—	23 569	0,58 %
Euro	39 796	—	(33 514)	6 282	0,16 %
Yen japonais	16 396	—	—	16 396	0,41 %
Dollar de Hong Kong	10 368	—	—	10 368	0,26 %
	543 889	3 118	(402 364)	144 643	3,59 %

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 4,3 millions de dollars, soit 0,1 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (31 décembre 2024 : 7,2 millions de dollars, soit 0,2 % du total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables). Dans la pratique, les résultats réels pourraient ne pas correspondre à ceux figurant dans cette analyse de sensibilité et les écarts pourraient être significatifs.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt, lorsque leur valeur fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La majeure partie des actifs financiers du Fonds sont des titres de participation, lesquels ne portent pas intérêt. Comme la majorité des passifs financiers du Fonds sont principalement à court terme et ne portent habituellement pas intérêt, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est considérée négligeable.

b) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec le Fonds.

Le principal risque de crédit pour le Fonds est le risque découlant de la négociation avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation.

Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque toutes les opérations sont réglées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Le Fonds peut conclure des contrats de change visant l'achat ou la vente de monnaies afin de régler ses opérations de titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme exécutés avec des contreparties ayant une cote de solvabilité d'au moins « A ». L'exposition au risque de crédit par ces contrats est considérée comme très faible étant donné que peu d'entre eux ne sont pas réglés au même moment et que les opérations sont payées sur livraison.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À l'exception des passifs financiers qui découlent de ses activités normales de placement, le Fonds n'a aucun passif financier notable.

Les rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables constituent la plus importante source d'exposition éventuelle au risque pour les passifs financiers du Fonds. La politique du Fonds en ce qui concerne la gestion des liquidités, et la démarche du gestionnaire en cette matière, consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (soit ceux qui sont négociés sur un marché actif et qu'il est facile de vendre). Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Aucun emprunt de ce type n'a eu lieu au cours de la période considérée.

Le Fonds peut investir dans des dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, il pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers du Fonds par catégories d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Charges à payer et autres créditeurs	251	4 993	5 244
Montant à payer pour les parts rachetées	2 384	–	2 384
Contrats de change à terme	–	65	65

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)	À vue	< 3 mois	Total
Charges à payer et autres créditeurs	1 762	–	1 762
Montant à payer pour les parts rachetées	3 133	–	3 133
Contrats de change à terme	–	14 207	14 207

d) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds.

9. Tableau des contrats de change à terme

31 décembre 2025				
Date de règlement	Monnaie à livrer (en milliers)	Monnaie à recevoir (en milliers)	Prix du contrat	Juste valeur (en milliers de dollars)
5 janvier 2026	21 250 \$ US	29 502 \$ CA	1,3883	342
5 janvier 2026	29 113 \$ CA	21 250 \$ US	0,7299	47
22 janvier 2026	34 000 \$ US	47 389 \$ CA	1,3938	770
2 février 2026	18 000 \$ US	25 190 \$ CA	1,3994	521
5 février 2026	64 500 \$ US	90 062 \$ CA	1,3963	1 678
17 février 2026	18 750 \$ US	26 210 \$ CA	1,3979	529
24 février 2026	4 000 \$ US	5 568 \$ CA	1,3919	90
3 mars 2026	25 000 \$ US	34 720 \$ CA	1,3888	498
9 mars 2026	21 000 \$ US	28 931 \$ CA	1,3777	192
12 mars 2026	17 000 \$ US	23 337 \$ CA	1,3728	75
24 mars 2026	35 000 \$ US	49 117 \$ CA	1,4033	1 249
26 mai 2026	22 500 EUR	36 633 \$ CA	1,6281	313
				6 304
23 mars 2026	13 250 \$ US	18 107 \$ CA	1,3666	(15)
31 mars 2026	21 250 \$ US	29 004 \$ CA	1,3649	(50)
				(65)
Nombre total de contrats	14		Juste valeur nette	6 239

10. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure divers arrangements de compensation ou autres arrangements semblables qui ne respectent pas les critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent, dans certaines circonstances, que les montants connexes soient compensés, par exemple dans les cas de faillites ou de résiliation des contrats. Le Fonds n'a pas effectué la compensation d'actifs financiers ou de passifs financiers dans les états de la situation financière. Les informations présentées dans les tableaux ci-après comprennent les actifs financiers et les passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ayant force exécutoire ou d'un arrangement semblable portant sur des instruments financiers semblables.

Les conventions-cadres de l'ISDA ou les arrangements de compensation semblables ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, puisqu'ils donnent lieu à un droit de compensation des montants comptabilisés qui n'est exécutoire que s'il survient un événement de défaut, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou des contreparties. En outre, le Fonds et ses contreparties n'ont pas l'intention d'effectuer le règlement selon un montant net ni de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

10. Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

Les garanties consenties à l'égard des opérations ci-dessous sont soumises aux modalités habituelles du secteur établies dans l'annexe de soutien au crédit de l'ISDA. Ainsi, la trésorerie donnée en garantie peut être donnée en nantissement ou vendue pendant la durée de l'opération, mais doit être rendue à l'échéance de l'opération. Selon les modalités, chaque contrepartie détient le droit de mettre fin aux opérations connexes advenant le défaut de la contrepartie de donner une garantie. La garantie en trésorerie donnée en nantissement par le Fonds figure dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des états de la situation financière.

31 décembre 2025 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière	Trésorerie donnée en nantissement	Montant net
Contrats de change à terme – actifs	6 304	6 304	–	–	6 304
Contrats de change à terme – passifs	(65)	(65)	–	–	(65)

31 décembre 2024 (en milliers de dollars)					
Type d'instrument financier	Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés	Montants nets présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière	Trésorerie donnée en nantissement	Montant net
Contrats de change à terme – actifs	91	91	–	–	91
Contrats de change à terme – passifs	(14 207)	(14 207)	–	8 110	(6 097)

11. Entités structurées

Le Fonds peut investir dans une filiale, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée dans le cadre de sa stratégie de placement.

Pour déterminer si le Fonds contrôle une participation ou exerce une influence notable sur celle-ci, il apprécie les droits de vote, l'exposition à des rendements variables et sa capacité d'utiliser les droits de vote pour influencer sur ces rendements directement ou par l'entremise d'autres entités gérées par le gestionnaire. Lorsque le Fonds contrôle une participation, il est considéré comme une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilise donc cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net. La fonction principale du Fonds est définie par ses objectifs de placement et le Fonds applique les stratégies de placement disponibles définies dans le prospectus du Fonds pour atteindre ces objectifs. Le Fonds évalue également le rendement des participations à la juste

valeur. Les participations que le Fonds contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, directement ou indirectement par l'entremise du gestionnaire, sont classées respectivement comme des filiales et des entreprises associées.

Les participations du Fonds sont vulnérables au risque de cours en raison de l'incertitude qui entoure leurs valeurs futures. Le risque de perte maximal lié à ces participations correspond à la juste valeur totale de la participation à un moment donné. La juste valeur des participations est prise en compte dans les états de la situation financière.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds détenait des participations dans les filiales, entreprises associées et entités structurées non consolidées suivantes :

31 décembre 2025	Domiciliation	Type	% de participation
AutoCanada Inc.	Canada	Entreprise associée	11,6 %
Optiva Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Computer Modelling Group Ltd.	Canada	Entreprise associée	9,9 %

31 décembre 2024	Domiciliation	Type	% de participation
AutoCanada Inc.	Canada	Entreprise associée	11,6 %
Pulse Seismic Inc.	Canada	Entreprise associée	10,3 %
Optiva Inc.	Canada	Entreprise associée	9,8 %
Computer Modelling Group Ltd.	Canada	Entreprise associée	9,1 %

12. Prêts de titres

Le Fonds a établi un programme de prêts de titres avec son dépositaire. La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % des actifs du Fonds. Le Fonds recevra une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, laquelle est généralement composée de titres de créance fédéraux, provinciaux et souverains, ou de titres de créance émis et garantis par une institution financière, ou encore de papier commercial de sociétés, de titres convertibles et de trésorerie. Tous les titres donnés en garantie comportent une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou moins ainsi qu'une notation désignée attribuée par une agence de notation désignée, et ils doivent être conformes aux exigences en matière de notation énoncées dans le *Règlement 81-102*.

12. Prêts de titres (suite)

La valeur de marché des titres prêtés et les garanties reçues s'établissaient comme suit aux 31 décembre 2025 et 2024.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Titres prêtés	–	–
Garanties (autres qu'en trésorerie)	–	–

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du montant brut des produits tirés des opérations de prêt de titres du Fonds et des produits tirés du prêt de titres présentés dans les *états du résultat global*.

	31 décembre 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Montant brut des produits tirés du prêt de titres	143	–
Commissions des agents – CIBC Mellon	(36)	–
Produits tirés du prêt de titres	107	–